



AGENCE DE MARTINIQUE

HONORAIRES DE GESTION

Au 01/05/2025 Honoraires TTC (TVA à 8.5 % incluse) *sur la base des encaissements (loyers mensuels, charges ...)

GESTION LOCATIVE

| | |
|---|--------------------|
| Locaux d'habitation ou mixtes (soumis à la loi du 6 juillet 1989) | 8.68 % (8 % HT) |
| Locaux meublés | 8.68 % (8 % HT) |
| Terrains | 9.00 % (8.29 % HT) |
| Autres locaux (résidence secondaire, garage, entrepôt)..... | 9.00 % (8.29 % HT) |

Prestations particulières

Rédaction d'un bail hors mandat.. devis sur demande

Assurances :

- Garantie des Loyers Impayés 2.55 % TTC (2.35 % HT) des montants quittancés
- Garantie Vacance Locative pour 3 mois 2.06 % TTC (1.90 % HT) des montants quittancés

HONORAIRES DE TRANSACTION Agence de MARTINIQUE

Au 01/05/2025 (Honoraires TTC TVA à 8.5 % incluse)

VENTE Appartements Maisons

| | |
|--------------------------|----------------------|
| Jusqu'à 140.000 € | 9 % du prix de vente |
| De 140.000 € à 250.000 € | 8 % du prix de vente |
| Supérieur à 250.000 € | 7 % du prix de vente |

VENTE local commercial, professionnel, entrepôt

15 % du prix de vente

VENTE mixte commerce habitation

13 % du prix de vente

LOCATION

Pour les Locaux d'habitation ou mixtes et Locaux meublés

- Honoraires d'entremise et de négociation 100 € TTC à la charge du propriétaire
- Honoraires se décomposant comme suit :

A la charge du propriétaire : - honoraires de visite de constitution du dossier et rédaction du bail : 10 €/m² TTC
- honoraires de réalisation de l'état des lieux logement nu : 3 €/m² TTC.
- honoraires de réalisation de l'état des lieux logement meublé : 6 €/m² TTC.

A la charge du locataire : - honoraires de visite de constitution du dossier et rédaction du bail : 10 €/m² TTC⁽¹⁾
- honoraires de réalisation de l'état des lieux : 3 €/m² TTC⁽¹⁾.

Pour les Garages et stationnements

12 % sur le loyer annuel hors charges partagés par moitié entre le preneur et le bailleur

Pour les Locaux professionnels / commerciaux

15 % à la charge du preneur

⁽¹⁾ dans la limite des montants et des zones fixés par le décret n°2014-854 du 30/07/2014

AGENCE DE MARTINIQUE

L'Escale – 7, rue Soleil Cou Coupé – Pointe des Grives
97200 FORT DE FRANCE
Tél : 05 96 60 09 47

AGENCE D'ANNECY (siège)

1 bis, rue Emile Tyrode - MEYTHET
74960 ANNECY
Tél : 04 50 22 02 45



DESTINATION IMMOBILIER SARL au capital de 10000 €

RCS ANNECY - Siren 508 303 906 - Carte professionnelle n° CPI 7401 2018 000 034 281 délivrée par la CCI de Haute-Savoie
Garantie financière GALIAN Assurances - 89, rue La Boétie - 75008 Paris
www.destination-immobilier.com



AGENCE D'ANNECY

HONORAIRES DE GESTION

Au 01/07/2024 Honoraires TTC (TVA à 20 % incluse) *sur la base des encaissements (loyers mensuels, charges ...)

GESTION LOCATIVE

Honoraires *

| | | |
|--|---------|-------------|
| Locaux d'habitation ou mixtes | 9.00 % | (7.5 % HT) |
| (soumis à la loi du 6 juillet 1989) | | |
| Locaux meublés | 9.00 % | (7.5 % HT) |
| Terrains | 10.00 % | (8.33 % HT) |
| Autres locaux | 10.00 % | (8.33 % HT) |
| (résidence secondaire, garage, entrepôt, local professionnel et commercial...) | | |

Assurances :

- Garantie des Loyers Impayés 2.76 % TTC (2.3 % HT) des montants quittancés
- Garantie Vacance Locative pour 3 mois 2.04 % TTC (1.70 % HT) des montants quittancés

HONORAIRES DE TRANSACTION Agence d'ANNECY

Au 01/07/2024 (Honoraires TTC TVA à 20 % incluse)

VENTE Appartements Maisons Modalités (% , par tranche du prix de vente)

| | |
|-----------------------|----------------------|
| Jusqu'à 150.000 € | 7 % du prix de vente |
| Supérieur à 150.000 € | 6 % du prix de vente |

VENTE local commercial, professionnel, entrepôt

12 % du prix net vendeur

LOCATION

Pour les Locaux d'habitation ou mixtes et Locaux meublés

- Honoraires d'entremise et de négociation 100 € TTC à la charge du propriétaire
- Honoraires se décomposant comme suit :

A la charge du propriétaire : - honoraires de visite de constitution du dossier et rédaction du bail : 10 €/m² TTC
- honoraires de réalisation de l'état des lieux logement nu : 3 €/m² TTC.
- honoraires de réalisation de l'état des lieux logement meublé : 6 €/m² TTC.

A la charge du locataire : - honoraires de visite de constitution du dossier et rédaction du bail : 10 €/m² TTC⁽¹⁾
- honoraires de réalisation de l'état des lieux : 3 €/m² TTC⁽¹⁾.

Pour les Garages et stationnements

12 % sur le loyer annuel hors charges 12 % partagés par moitié entre le preneur et le bailleur

Pour les Locaux professionnels / commerciaux

15 % à la charge du preneur

⁽¹⁾ dans la limite des montants et des zones fixés par le décret n°2014-854 du 30/07/2014

AGENCE DE MARTINIQUE

L'Escale – 7, rue Cou Coupé – Pointe des Grives
97200 FORT DE FRANCE

Tél : 05 96 60 09 47

AGENCE D'ANNECY (siège)

1 bis, rue Emile Tyrode - MEYTHET
74960 ANNECY

Tél : 04 50 22 02 45



DESTINATION IMMOBILIER SARL au capital de 10000 €

RCS ANNECY - Siren 508 303 906 - Carte professionnelle n° CPI 7401 2018 000 034 281 délivrée par la CCI de Haute-Savoie

Garantie financière GALIAN Assurances - 89, rue La Boétie - 75008 Paris

www.destination-immobilier.com